# 

* Date : 25-02-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011706824
* Author :

Par jugement rendu le 17 février 2011, par le tribunal de commerce de Tournai, a été ouverte, sur aveu, la faillite de Duprez, Grégory, ayant son siège social à 7700 Mouscron, rue de la Plaquette 1/1, inscrit à la B.C.E. sous le n° d'entreprise 0818.457.690 et ayant pour activité le commerce de détail de fleurs et plantes sous la dénomination : « Fleur de Saison » .
Les créanciers sont tenus de produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Tournai, rue des Filles Dieu 1, à 7500 Tournai, dans un délai de trente jours (17 mars 2011).
Pour bénéficier de la décharge, les personnes physiques qui, à titre gratuit, se sont constituées sûreté personnelle du failli sont tenues de déposer au greffe du tribunal de commerce une déclaration attestant que leur obligation est disproportionnée à leurs revenus et à leur patrimoine, les pièces dont question à l'article 72ter de la loi sur les faillites devant être jointes à cette déclaration.
Le premier procès-verbal de vérification des créances sera déposé au greffe du tribunal de commerce de Tournai le 6 avril 2011.
Curateur : Me Van Besien, Pierre Henri, rue du Beau Site 6/8, à 7700 Mouscron.
Juge-commissaire : Storme, Jean-François.
Tournai, le 17 février 2011.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signé) G. Lavennes.